

# Compte rendu des réunions du conseil municipal

## Réunion du 19 Mars 2021 à 20H30

L'an deux mil vingt et un, le 19 mars à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la présidence de **M. GIGAN Jean-Marie, Maire**.

Etaient présents : **MM. OUDART Christine, BEZIER Marie-Christine, GODIER Gilles, Adjoint, CHRÉTIEN Christine, PUEL Laurent, GEORGET Céline, HAY Jean-François, GUILLET Massilia, BENOIST Cédric**, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : **HUARD Elvis**,

Secrétaire : Gilles GODIER

### 1. Approbation du Procès Verbal du 05 Mars 2021

### 2. Compte de Gestion 2020 (délibération n° 012-2021)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

### Le Conseil Municipal, après délibération,

**déclare** que les comptes de gestion (commune et lotissement La Promenade) dressés pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### 3. Compte Administratif 2020 (délibération n° 013-2021)

Le Conseil Municipal, après présentation par l'adjointe, des comptes administratifs de 2020, dressés par M. le Maire pour la comptabilité principale ainsi que de la comptabilité annexe (Lotissement « La Promenade ») approuve à la majorité les comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

#### COMPTE PRINCIPAL COMMUNE

Section Fonctionnement	<i>Recettes</i>	357 827,41 €
Section Fonctionnement	<i>Dépenses</i>	278 029,36 €
Section Investissement	<i>Recettes</i>	279 871,57 €
Section Investissement	<i>Dépenses</i>	81 017,96 €
Excédent investissement reporté 2019		188 009,40 €

⇒ **Excédent global de clôture** **466 661,06 €**

#### COMPTE LOTISSEMENT « La Promenade »

Section Fonctionnement	<i>Recettes</i>	199 305,99 €
Section Fonctionnement	<i>Dépenses</i>	199 414,07 €

Section Investissement	Recettes	171 136,22 €
Section Investissement	Dépenses	192 297,99 €
Résultat fonctionnement reporté 2019		26 763,29 €
Résultat investissement reporté 2019		- 121 666,15 €
⇒	<b>Déficit global de clôture</b>	<b><u>116 172,71 €</u></b>

#### **4. Location d'un local – Rue des Forges** (délibération n° 014-2021)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a décidé en 2018 de louer un local, pour y stocker le car scolaire et les barnums, ainsi qu'un local mis à disposition des associations locales, situé rue des Forges. Il convient à ce jour, de renouveler le bail de location pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Donne son accord pour louer un local appartenant à Madame Gisèle GAUNIER, 12 rue des Forges, un local pour y stocker le car scolaire et les barnums pour un montant annuel de 200 euros, à compter de juin 2021.

Donne son accord pour louer un local appartenant à Madame Gisèle GAUNIER, 12 rue des Forges, un local, qui sera mis à disposition des associations locales, pour un montant mensuel de 50 euros, à compter de juin 2021.

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location et toute autre pièce nécessaire à venir.

#### **5. Avenant n° 1 à la convention initiale pour la télétransmission des actes budgétaires à la Préfecture de la Mayenne** (délibération n° 015-2021)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune de HOUSSAY procède à la transmission des actes règlementaires, soumis au contrôle de légalité, par voie dématérialisée depuis le 04 Novembre 2010, date de la convention signée avec la Préfecture de la Mayenne.

L'extension de cette dématérialisation aux actes budgétaires nécessite la signature d'un avenant à la convention passée.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré+,*

**Décide d'autoriser** le Maire à procéder à la transmission des actes budgétaires au contrôle de légalité par voie dématérialisée,

**Donne d'autoriser** le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention initiale de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de la Mayenne.

#### **6. Questions diverses**

- ADMR subvention 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil que pour l'année 2021 la subvention à l'ADMR LAIGNE/LOIGNE est de 586 euros.

- Plateforme élévatrice carte mère remplacement

Monsieur le Maire informe que la carte mère de la plateforme élévatrice est à remplacer pour un montant HT de 2100 euros.

- Sécurité du site internet

Suite à une tentative de piratage du site internet, il convient de sécuriser l'accès par l'accès d'un paramétrage du certificat SSL pour un montant de 248.40 euros TTC.

- Référent CIAS

Christine CHRETIEN et Massilia GUILLET sont nommées référentes auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

L'adjointe clôt la séance à 23H00